



LE DÉPARTEMENT

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES – PERSONNES HANDICAPEES
Service accueil en Établissements PA

Place François Mitterrand
CS 71806
73018 CHAMBERY CEDEX

Contact : Carole CHARPINE

 04 79 60 29 30

 carole.charpine@savoie.fr

ARRÊTÉ
2024-ETSPA-101

**Portant modification de la capacité
de la résidence autonomie
RESIDENCE BÉATRICE**

**200 rue Labisco
733360 Les Échelles**

N° Finess : 730 783 792

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU Le Code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment les articles L-312-1, L-312-8, L-313-1, L-313-3, L-313-5 ;
 - VU La loi n° 2002-02 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
 - VU La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, la santé et aux territoires, modifiée par la loi n°2011-940 du 10 août 2011 ;
 - VU La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment l'article 89 ;
 - VU Le décret n°2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie ;
 - VU L'arrêté du 02 octobre 2020 portant renouvellement de l'autorisation au CIAS du canton des Échelles pour le fonctionnement de la résidence autonomie « Résidence Béatrice » située à Les Échelles pour une capacité de 12 places sur une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
 - VU Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de la résidence autonomie en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2016 ;
 - VU L'avenant n°1 au CPOM signé le 9 décembre 2021 ;
 - VU Le courriel du 12 juin 2024 de la direction du CIAS du canton des Echelles, demandant une extension de capacité de 2 places au sein de la résidence autonomie.
- SUR** Proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux et de Madame la Directrice générale du pôle social du Département ;

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240808-2024-ETSPA-101-AR
Date de réception préfecture : 08/08/2024

ARRÊTE

Article 1 - Le nombre de logement de la résidence autonomie « Résidence Béatrice » est porté de 12 à 14 par la transformation de locaux en logements.

Article 2 - L'établissement est répertorié au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité établissement : Résidence autonomie « Résidence Béatrice »

N° FINESS : 730 783 792

Catégorie : 202 (résidence autonomie)

Capacité globale : 14

Nombre de logement : 14

Article 3 - Les autres dispositions de l'autorisation restent inchangées.

Article 4 - Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la structure par rapport aux caractéristiques de l'autorisation devra être porté à la connaissance du Président du Conseil Départemental. L'autorisation ne peut être cédée sans son accord.

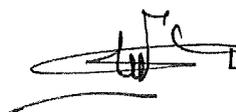
Article 5 - Un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent peut être exercé contre cette décision dans les deux mois suivant la date de sa notification ou pour les tiers, deux mois après sa publication.

Article 6 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale du Pôle social du Département, Madame la Présidente du Centre intercommunal d'action sociale du canton des Échelles et Madame la Directrice de l'établissement sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département de la Savoie.

Chambéry, le 08 AOUT 2024

Le Président,

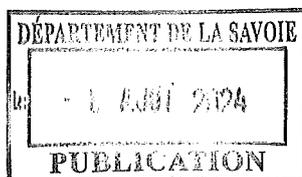
Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée



Corine WOLFF

08 AOUT 2024
CERTIFIÉ EXECUTOIRE
Par délégation
Le Directeur général Adjoint
Ressources et Moyens

Christophe SALVAT



Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240808-2024-ETSPA-101-AR
Date de réception préfecture : 08/08/2024